

Honoraire de l'agence ART DE L'IMMOBILIER

TRANSACTION ET LOCATION SUR MARSEILLE ALLAUCH ET PLAN DE CUQUES :

BARÈME DES HONORAIRES / TRANSACTION

Pour toutes les ventes réalisées par l'intermédiaire de l'agence,
le montant de la rémunération charge vendeur, est défini ainsi
: (Prix TTC)

- Forfait de 6.000€ < 100.000€
- Forfait de 8 000€ < 160.000€
- Forfait de 10 000€ < 220.000€
- Forfait de 12 000€ < 320.000€
- Forfait de 13 000€ < 420.000
- Forfait de 15 000€ < 520.000€
- Forfait de 18 000€ < 620.000€
- Forfait de 20 000€ < 800.000€
- Forfait de 25 000€ < 1 000.000€
- Forfait de 30 000€ < 1 300.000€
- Forfait de 35 000€ < 1 800.000€

BARÈME DES HONORAIRES / LOCATION

HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU BAILLEUR :

- Honoraires de visite, constitution dossier locataire et rédaction de bail : 10 €/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m² (Maximum de 1 mois de loyer hors charge)

HONORAIRES TTC À LA CHARGE DU LOCATAIRE:

- Honoraires de visite, constitution dossier locataire et rédaction de bail : 10 €/m²
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€/m² (Maximum de 1 mois de loyer hors charge)